



MARCHÉ DE NOËL DE LA VILLE DE COURTENAY
Vendredi 4 (17h – 21h) et samedi 5 (10h – 18h) décembre 2026

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM.....Prénom.....

Adresse

Numéro de téléphone

Courriel.....

Présence Vendredi ☐ et / ou Samedi ☐

Professionnel Hors restauration ☐ Restauration ☐
 ➡ 6.00 € le ml ➡ 8.00 € le ml

Type de produit(s) vendu(s) ou exposé(s)

Emplacement souhaité Sous la halle ☐ Sur la place Armand Chesneau ☐

Nombre de ml X € = ...
Forfait électricité à 15€ Oui ☐ Non ☐ = ...

Total = ... €

Règlement Espèces ☐ Chèque ☐ (à l'ordre du Trésor Public)

Merci de joindre une copie de la carte d'identité et du KBIS à la fiche d'inscription avec un chèque de caution de 50€





CONDITIONS GENERALES

L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception de ce bulletin pour le 28 novembre 2026 au plus tard

Bulletin à retourner dûment rempli et signé, accompagné du règlement et d'un **chèque de caution de 50€** (à l'ordre du Trésor Public), à : Pôle Culturel et Associatif de Courtenay 25 place Honoré Combe 45320 Courtenay (la caution sera restituée le samedi soir)

Sous la Halle, les exposants s'engagent à rester pendant toute la durée du marché de Noël et à terminer l'installation de leurs stands avant l'ouverture. La Ville de Courtenay se dégage de toute responsabilité en cas de dommage ou vol causé sur les biens des participants

Tout stand non occupé le vendredi à 16h et/ou le samedi à 9h, sera remis à la disposition des organisateurs, sans que l'exposant défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

La Halle sera fermée au public et surveillée du vendredi 4 décembre à 18h au samedi 5 décembre à 8h.

Ouverture de la Halle pour installation : Vendredi 4 de 15h à 16h30 et Samedi 5 de 8h à 9h30

Ouverture du marché : Vendredi 4 décembre de 17h à 21h et samedi 5 décembre de 10h à 18h

Les installations devront être terminées pour 16h30 le vendredi et 09h30 le samedi.

En cas de départ avant la fermeture du marché de Noël, la caution sera encaissée par la municipalité.

Merci de prévoir vos rallonges et raccords électriques.

Date :

SIGNATURE :

Aucun véhicule ne pourra rester stationné derrière le stand

La commune ne fournira aucun matériel aux exposants, tels que des rallonges électriques, tables, chaises ou grilles.

Il est conseillé de prévoir des adaptateurs pour les prises industrielles vers des prises domestiques.

